



Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Les parents d'élèves, membres de la communauté éducative, sont des partenaires importants de la vie des établissements scolaires. La participation des familles est donc indispensable au bon fonctionnement de l'école. Vous aurez prochainement l'occasion de participer aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ET au Conseil d'établissement.

A quoi servent ces conseils ?

- Ils votent le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement
- Ils donnent tout avis et présentent toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de l'établissement.

Election au conseil d'établissement : Circulaire 0732 du 21 juin 2022 (abrogeant la circulaire 1033 du 1er juillet 2021) précise que les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Chaque liste de candidats comporte les noms et prénoms des candidats suivant un ordre préférentiel **sans mention de qualité « titulaire ou suppléant »** en nombre au plus égal à celui des sièges à pourvoir. Les listes peuvent ne pas être complètes mais comporter au moins deux noms (**de 2 à 12 noms**). Seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du premier et du second degré sont recevables. Chaque parent est électeur (père et mère ou tuteur légal) et ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront de manière dématérialisée

LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026 de 8 h à 18h

Calendrier :

Date limite du dépôt des listes de candidatures auprès du proviseur de l'ERLM : mardi 22 septembre à 16h

Affichage des candidatures : vendredi 25 septembre 2026

Proclamation et affichage des résultats : lundi 12 octobre 2026

Nombre de sièges à pourvoir au conseil d'établissement : 6

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur
Amand RIGUIER

